



Bangladesh: Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2023

Résumé exécutif

Le thon et les autres espèces hautement migratoires de type thon figurent depuis quelques années sur la liste des priorités du gouvernement du Bangladesh (GoB), en particulier depuis la démarcation de la frontière maritime avec les pays voisins, qui a permis aux pêcheurs bangladais d'avoir accès à la zone de haute mer (ABNJ). Mais il n'est pas encore possible de saisir cette opportunité en exploitant les thonidés et les espèces apparentées de la ZEE élargie et de la haute mer en raison de la phase d'initiation de cette industrie de la pêche. Parallèlement, l'étude des thonidés et des espèces apparentées dans les eaux marines du Bangladesh est l'une des zones les moins étudiées au monde, bien qu'elle possède un grand potentiel. Une attention appropriée est nécessaire dans tous les aspects de l'exploitation, de la manipulation et de la transformation, de l'exportation et de la commercialisation, ainsi que dans les stratégies de gestion biologique et institutionnelle. C'est pourquoi un projet pilote a été lancé afin de déterminer l'opportunité du thon et des poissons apparentés au thon dans les eaux marines du Bangladesh et dans l'ABNJ sur une base pilote. Fondamentalement, il n'existe pas de pêcherie de thon spécifique au Bangladesh. Le thon et les thonidés sont capturés par les navires de pêche industrielle (chalutiers), ainsi que par les navires de pêche artisanale mécanisée. D'un point de vue statistique, le thon et les thonidés (maquereaux) représentent environ 8,82% (12102 MT) dans le secteur industriel et 1,59% (9047 MT) dans le secteur artisanal mécanisé pour l'année 2021-22. Les poissons à becs fixes sont déclarés comme "autres poissons de mer" dans les journaux de bord. A l'heure actuelle, le système de données de capture et d'effort pour le secteur marin est développé par le Projet de pêche côtière et marine durable (SCMFP) par le biais de la FAO et il semble qu'après quelques années, les données par espèce pour les thonidés et les espèces apparentées seront disponibles. Ce rapport a donc tenté d'articuler dans un cadre conforme au format de la Commission incorporant une caractéristique saillante des pêcheries marines du Bangladesh. En outre, il n'y a pas eu de rapport sur les interactions entre les oiseaux de mer et la pêche industrielle et artisanale au cours de la période couverte par le rapport. De même, aucun rapport n'a été établi sur la mortalité des tortues de mer, des mammifères marins et des requins-baleines, qui sont protégés par les règles et réglementations en vigueur au Bangladesh.